



Dossier Immigration

Rapport du Conseil économique et social: Les défis de l'immigration future, Gevrey Michel

Avis adopté par le Conseil économique et social au cours de sa séance du mercredi 29 octobre 2003.

Déclaration du groupe de la cgt FORCE OUVRIERE (Mme Pungier) : la cgt FO déplore qu'en ces temps de multiplication des échanges, il soit si difficile de s'entendre et considère qu'il est juste de rappeler, comme l'a fait le rapporteur, que la France s'est peuplée par apports migratoires successifs.

Pourtant, la politique de l'immigration, qui ressort des compétences du législateur, s'est trop souvent bornée au traitement pragmatique réclamé par les besoins de main d'œuvre immédiats, évitant de traiter la question des libertés républicaines.

On mesure donc l'importance de ce projet d'avis. Son cheminement difficile a témoigné à la fois de l'intérêt et des craintes suscitées par les déplacements de population contraints ou volontaires, et montré la complexité du sujet. De fait, la mutation libérale encourage la tendance à l'immigration, notamment celle que l'on qualifie d'illégale, en rendant difficile toute approche favorisant l'insertion des immigrés, sans compter que l'actuel ralentissement de la croissance et la remontée du chômage renforcent les préjugés et fragilisent les considérations humanistes.

Faute d'une vraie répartition des richesses, les détresses économique et politique alimenteront durablement les flux migratoires en direction des pays les plus riches. Au demeurant, à court terme, la démographie communautaire plaide pour l'ouverture de voies légales à l'immigration, dans des conditions raisonnées et maîtrisées.

Entre la mobilité accordée à ses ressortissants, qui ne l'utilisent guère, et l'accroissement du nombre des migrants extracommunautaires, qui en sont privés, l'Union européenne doit sortir de ses paradoxes. La plate-forme élaborée par la Commission est un premier pas, mais encore faudrait-il que les parlements en débattent et que les Etats-membres disposent de marges de manœuvre suffisantes pour la mettre en pratique.

Si l'intégration suppose des droits, elle implique des devoirs. Le groupe Force ouvrière souscrit pleinement à la réaffirmation des principes constitutionnels fondés sur les valeurs républicaines. La laïcité en est le ferment et le moyen d'assurer l'émancipation de tous, y compris celle des immigrés. Ce choix institutionnel ne saurait être remis en cause.

Avec bon sens, le rapporteur suggère de préparer en amont les candidats à l'immigration. Il faudrait cependant aussi, après l'accueil, non seulement rétablir les moyens du Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations, mais également donner à l'Education nationale, en charge de l'instruction civique, les crédits indispensables à l'accomplissement de ses missions. Or, le projet de loi de finances 2004 ne peut qu'inquiéter sur ce point, sauf si la demande du Conseil que l'on renégocie le pacte de stabilité et de croissance est entendue. De même, la vigilance s'impose pour que ne soit pas affaibli le droit d'asile qui subit, lui aussi, les affres du contexte économique.

Le travail conserve un rôle majeur dans les processus d'intégration des migrants, et c'est à juste titre le volet emploi/immigration figure en bonne place dans le projet d'avis. Pour Force Ouvrière, il ne s'agit pas seulement de pallier le risque de pénurie future de compétences, mais de sortir du discours stéréotypé, empreint de préoccupations sécuritaires, de l'utilitarisme sélectif à des fins économiques et démographiques. L'égalité des chances doit se traduire par des programmes nationaux incluant l'accès à l'éducation et à la formation pour obtenir un emploi de qualité et une protection sociale ; elle passe également par l'ouverture des emplois publics.

Enfin, le groupe Force Ouvrière souscrit au renforcement de la lutte contre les filières clandestines juteuses et contre les esclavagistes sans scrupules qui les organisent en profitant de la misère et de la naïveté des migrants. Le rapport sur « L'esclavage contemporain et ses réseaux », présenté par Michèle Monrique et adopté par le Conseil, prend ici tout son sens. L'illégalité, qui entraîne toutes les formes d'exploitation humaine et participe à l'économie souterraine, ne peut que favoriser la montée des communautarismes et des intégrismes, en mettant en échec les politiques d'intégration. La résolution de ce problème, qui met à nu l'asservissement de la condition humaine, dépend également des politiques d'entraide et de solidarité des pays développés.

Le groupe Force ouvrière votera le projet d'avis en conscience, à condition qu'aucun amendement ne vienne en altérer l'esprit.

Libre circulation et période transitoire: Position Force Ouvrière

Le 10 mars 2006.

Dès le 1er mai 2004, jour choisi pour l'entrée officielle dans l'Union européenne de dix pays, la cgt-FORCE OUVRIERE avait souligné que, face aux disparités importantes existant en matière sociale, plusieurs gouvernements des quinze pays qui composaient alors l'UE avaient choisi d'instaurer des restrictions transitoires à l'un des principes de la construction européenne, celui de la libre circulation des travailleurs.

FO avait alors publiquement indiqué que ce n'était pas le meilleur symbole que pouvait donner l'Union Européenne en ce jour

du 1er mai, jour de solidarité ouvrière internationale. La cgt FO expliquait que, selon elle, ce n'est pas la libre circulation des travailleurs qui représente un danger mais plutôt le fait que l'harmonisation sociale vers le haut ne soit pas le premier objectif de la construction européenne.

Nous dénonçons d'ailleurs que, dans le même temps, la commission concoctait une directive conduisant à la libéralisation généralisée des services (directive « Bolkestein »), qui, se fondant sur le principe dit « du pays d'origine », visait à lever toute restriction à la délocalisation du siège des sociétés prestataires de services et ainsi à leur permettre de profiter des disparités importantes entre pays, en matière sociale notamment, dans une logique favorisant le dumping.

Nous considérons que cette analyse demeure. Nous considérons choquant que le seul principe contenu dans les traités européens, pour lequel les institutions européennes et les gouvernements admettent des dérogations, soit celui de la libre circulation des travailleurs, alors que les politiques continues menées dans le cadre de la libre circulation des marchandises, des capitaux et des services, associée au sacro saint principe « d'une économie de marché ouverte où la concurrence est libre » conduisent au dumping généralisé et aux privatisations de services publics.

Une fois encore, nous considérons qu'il y a urgence à réorienter la construction européenne afin de faire du progrès social la priorité. Cela doit commencer par la mise en œuvre d'une politique favorisant une harmonisation sur le plan social garantissant, dans le cadre de la libre circulation des personnes et des travailleurs en particulier, l'égalité de droit et de traitement en matière de droit du travail, de conventions collectives et de protection sociale. Cela exige que le droit du pays d'accueil ou de destination, expression consacrée depuis le projet en cours de directive sur les services dans le marché intérieur, s'applique systématiquement et sans ambiguïté, ce qui conduit FO à considérer que la revendication du retrait de ce projet de directive demeure légitime. Dans le même esprit, nous considérons indispensable de remédier aux insuffisances de la Directive sur le détachement des travailleurs.

Immigration: Les travailleurs ne sont pas «une marchandise»

Communiqué du jeudi 13 avril 2006.

FO a pris connaissance du projet de loi relatif à l'immigration et à l'intégration qui sera débattu à l'Assemblée Nationale début mai.

Auprès du rapporteur à l'Assemblée, Monsieur Thierry Mariani, qui a reçu les confédérations syndicales, FO a dénoncé la logique de précarisation qui prédomine dans ce projet

En renforçant d'une part les conditions de délivrance et de renouvellement des cartes de séjour et en liant d'autre part sa validité au contrat de travail, ce projet conduirait d'une certaine manière à instaurer une «double peine» pour les travailleurs migrants: au licenciement éventuel ou à la fin d'un CDD s'ajouterait le retrait de la carte de séjour et l'obligation de retour dans le pays d'origine.

En instaurant une politique de l'immigration dite «choisie» en fonction de nécessités démographiques ou économiques, le projet de loi aboutit à considérer les travailleurs migrants comme une marchandise. FO considère choquant que l'on durcisse encore les restrictions à la circulation des personnes, alors que dans le même temps le gouvernement appuie, dans le secteur des services notamment, tant au niveau de l'UE qu'au sein de l'OMC, la libre circulation pour les entreprises et la levée des réglementations concernant les investissements de capitaux étrangers.

FO a fait connaître son inquiétude quant à l'arbitraire et à l'atteinte aux libertés individuelles auxquelles conduit la prise en compte de notions telles que «la personnalité et les aptitudes de l'étranger», «la stabilité et l'intensité des liens personnels», «la continuité de vie commune» et l'interdiction de fait «de rupture de vie commune durant 4 ans» pour la délivrance, le maintien de cartes de séjour et de résident.

Enfin, ne considérer les travailleurs que du point de vue de leur utilité économique éventuelle, en faisant peser sur eux la crainte permanente de la perte de l'autorisation de séjour ou de résidence et en durcissant la possibilité de vivre en famille relève, pour FO, d'une logique de stigmatisation contraire à l'esprit républicain et rend plus difficile, pour les travailleurs migrants résidant régulièrement en France, la possibilité de s'intégrer.

Immigration: FO conteste l'expulsion des familles d'enfants scolarisés

Communiqué du jeudi 29 juin 2006.

La CGT FO enjoint le gouvernement de renoncer à l'expulsion des familles de travailleurs immigrés sans papiers dont les enfants sont scolarisés, politique qui contribue à une stigmatisation plus générale des travailleurs immigrés.

Quelle plus grande démonstration de la volonté d'intégration peut on faire que de scolariser ses enfants ? Et comment comprendre alors que cela ne soit pas systématiquement pris en compte ?

FO réaffirme que la plus grande majorité des travailleurs immigrés le sont sous contrainte, faute de pouvoir vivre de leur travail dans leur propre pays, souvent touché par la pauvreté, la précarité, voire par des conflits armés.

Ce ne sont pas les travailleurs qui en sont coupables mais le modèle économique libéral qui prévaut dans le cadre des échanges commerciaux tels que gouvernés au niveau de l'OMC en particulier. Que des parents recherchent en France comme dans d'autres pays industrialisés les meilleures conditions d'instruction et d'éducation pour leurs enfants est aussi la conséquence de l'affaiblissement, voire de la déstructuration, quand ils existaient, des services publics y compris en matière d'éducation imposés depuis de longues années dans nombre de pays en voie de développement par les plans d'ajustements structurels du FMI et de la Banque Mondiale.

Pour FO, la question de l'immigration doit être vue prioritairement sous l'angle des droits de l'Homme, des droits des

travailleurs, et en lien avec une politique internationale fondée sur la coopération et le développement qui fait dramatiquement défaut.

C'est ce qu'a encore réaffirmé Jean-Claude Mailly avec la délégation syndicale reçue par le Président de la République en préparation du G8 le 27 juin dernier.

Contre le racisme, la xénophobie et les discriminations

Communiqué du mardi 20 mars 2007.

A l'occasion de la journée internationale contre le racisme, la CGT-Force Ouvrière entend réaffirmer sa dénonciation constante de toute forme ou expression de racisme, d'antisémitisme, de xénophobie et de discrimination.

Cette position est associée à l'attachement profond et constant de la CGT-FO aux principes républicains et à la laïcité, garants du principe de l'égalité de droits des travailleurs.

FO affirme que ces principes et leur effectivité exigent la mise en œuvre de politiques économiques au service du progrès social.

Le chômage de masse, la précarité, les inégalités et la pauvreté et l'ignorance demeurent en effet le terreau de discours et slogans racistes et xénophobes.

C'est pourquoi, pour FO, l'instruction publique, la protection sociale solidaire et égalitaire, le droit à un travail productif librement choisi avec un vrai salaire, fondé sur la démocratie et le respect des libertés syndicales et de négociation collective telles que définies par les normes fondamentales de l'OIT, sont déterminants, tant au plan national qu'au plan international, pour lutter efficacement contre toute forme de racisme et de discrimination.

Cela exige la mise en œuvre de politiques concrètes de redistribution des richesses appuyées sur des services publics et systèmes collectifs de protection sociale, ainsi que sur le financement des politiques publiques d'aide au développement et la primauté au respect des normes internationales du travail dans le cadre des échanges commerciaux.

Au plan national, la CGT-FO entend s'appuyer sur l'accord interprofessionnel sur la diversité, à la négociation duquel elle a contribué, pour contrer plus effectivement les discriminations à l'embauche et au travail.

FO rappelle qu'elle s'est adressée récemment au gouvernement pour lui rappeler l'obligation, en application de la Convention 97 de l'OIT ratifiée par la France, de « prendre toutes mesures appropriées contre la propagande trompeuse concernant l'émigration et l'immigration ».

FO considère en effet nécessaire de mettre en garde contre l'exploitation du thème de l'immigration face aux questions d'emploi, de chômage ou encore de protection sociale, au risque de faire jouer à l'immigration et aux travailleurs immigrés un rôle de bouc émissaire, détournant, à des fins électoralistes, les débats des enjeux économiques et sociaux, et attisant des comportements de craintes, voire de rejet, y compris à connotation raciste.

Enfin, en ce 21 mars, FO entend également mettre en garde à titre syndical contre les propositions à connotation communautaristes, et en particulier contre le « comptage ethnique ». Réduire chaque individu à son appartenance ethnique, ou à son apparence physique, conduit inévitablement à la réduction ou à la suppression des libertés individuelles et va à l'encontre de l'universalité des Droits de l'Homme dont sont encore trop souvent privés les travailleurs et les populations à travers le Monde.

Immigration: Pour FO les travailleurs en situation irrégulière sont avant tout des victimes

Communiqué Force Ouvrière du mercredi 4 juillet 2007.

Alors que le Ministre en charge de l'Immigration annonce un nouveau projet de loi à la rentrée, Jean-Claude Mailly, Secrétaire Général de la CGT-FO, a lors d'une conférence de presse sur les droits des saisonniers à Deauville le 3 juillet, fait part des positions de FO.

Pour FO «les travailleurs en situation irrégulière sont avant tout des victimes». Il faut donc que les structures syndicales de l'organisation puissent les soutenir et les défendre contre les employeurs qui les exploitent.

A cette fin, FO «revendique en particulier qu'un travailleur employé illégalement bénéficie d'une protection administrative dès qu'il entreprend une démarche, notamment en lien avec une organisation syndicale, visant à faire valoir ses droits comme salarié» (position adoptée par le Congrès à Lille le 29 juin)

FO avait déjà exprimé cette revendication lors des consultations au parlement sur la dernière loi de 2006 sur l'Immigration. En effet, la menace d'une expulsion tend à pousser les travailleurs à demeurer dans la clandestinité et à les maintenir ainsi dans l'exploitation sous le chantage de l'employeur.

Pour FO, afin d'inciter les travailleurs embauchés illégalement à faire valoir leur droits en tant que salariés, il doivent pouvoir entreprendre des démarches, en particulier en s'adressant aux organisations syndicales représentatives, sans risquer la menace d'une expulsion. Il doit donc pouvoir bénéficier dans ce cadre d'une régularisation administrative de leur situation (délivrance en particulier d'une autorisation de séjour et de travail).

Pour FO, c'est ainsi que l'on luttera efficacement contre le travail illégal dont sont victimes, et non coupables, les salariés.

Immigration: Donner une protection administrative aux travailleurs en situation irrégulière

Communiqué Force Ouvrière, daté du mercredi 18 juillet 2007.

Jean-Claude Mailly, Secrétaire Général de la CGT-FO, et Yves Veyrier, Secrétaire Confédéral, ont rencontré, le 17 juillet, Mr Brice Hortefeux, Ministre de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité Nationale et du Codéveloppement.

A cette occasion et alors qu'un nouveau projet de loi doit être débattu à la rentrée au Parlement, Jean-Claude Mailly a renouvelé la revendication de FO concernant le travail illégal.

Considérant que les travailleurs en situation irrégulière sont avant tout des victimes, FO revendique qu'un travailleur employé illégalement qui entreprend des démarches, en particulier en s'adressant aux confédérations syndicales représentatives, pour faire valoir ses droits bénéficie d'une protection administrative.

Pour FO, qui avait déjà exprimé cette revendication lors des consultations sur la dernière loi sur l'Immigration, du 24 juillet 2006, il s'agit d'inciter les travailleurs embauchés illégalement à faire valoir leurs droits en tant que salariés, sans risquer la menace d'une expulsion et, ainsi, les extraire de l'exploitation sous le chantage de l'employeur.

Pour FO, c'est ainsi que l'on luttera efficacement contre le travail illégal dont sont victimes, et non coupables, les salariés.

FO a mis par ailleurs en garde contre le risque que les mesures tendant à durcir les conditions de l'immigration, notamment en matière de regroupement familial, ne portent atteinte aux droits individuels et ne soient sources de discrimination, à l'encontre des dispositions nationales et internationales en la matière.

Pour FO l'accent doit être mis sur les politiques d'aide publique au développement, notamment dans le domaine économique et social, ainsi que sur les politiques associées à la francophonie dans le monde.

[Imprimer ce dossier](#)

[fermer cette fenêtre](#)